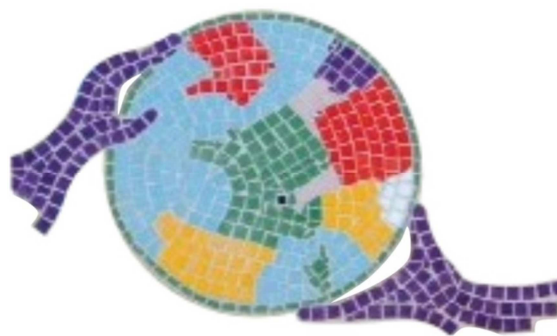




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROTOCOLE SANITAIRE : guide relatif au fonctionnement des écoles dans le contexte Covid-19

FAMILLES - ENFANTS - ENSEIGNANTS - PERSONNEL ENCADRANT

ECOLE Saint-François de Beaulieu



<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert ;**
- **niveau 2 / niveau jaune ;**
- **niveau 3 / niveau orange ;**
- **niveau 4 / niveau rouge.**

Le présent cadre de fonctionnement des écoles et établissements scolaires présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Les renforcements opérés sur un niveau sont mis en relief dans le texte (mise en couleur). Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement. Le présent cadre sanitaire est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il permet de donner à ces acteurs une visibilité sur les mesures qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique. Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des enseignements.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.



Présentation du protocole sanitaire

Le présent cadre repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de santé publique ainsi que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le chef d'établissement ou le responsable d'établissement. **Vous avez un rôle actif important dans cet accueil et pour le bien être des enfants et des personnes.**

Quelques consignes :

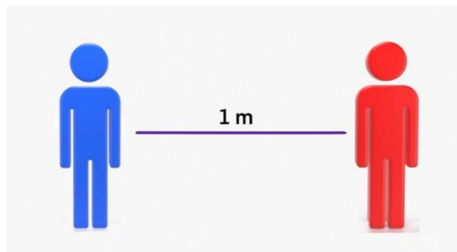
- Expliquer les gestes barrières à vos enfants.
- Surveiller l'apparition de symptômes : fièvre et toux (ne le mettez pas à l'école)
- Respect absolu des horaires.
- Entrées et sorties par 2 lieux différents.
- Horaires de rentrées et de sorties modifiés.
- Eviter les attroupements aux abords de l'école.

- Les enseignants et le personnel doivent s'appliquer les mêmes règles.

- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.



Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. A compter du niveau jaune, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. A l'heure actuelle, ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



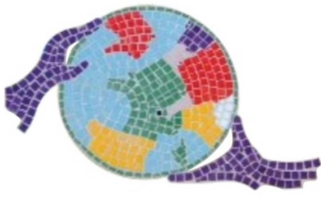
Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



PROTOCOLE SANITAIRE

ECOLE Saint-François de Beaulieu

I- Les mesures d'hygiène :

a) Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Une serviette en papier est à disposition au niveau de chaque point d'eau ; À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après la récréation ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

Il sera vérifié régulièrement le savon liquide et serviettes papier à chaque point d'eau.

b) Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les personnels

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire, indépendamment du niveau des mesures applicables ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, à partir du CP, voici les recommandations à tenir pour le port du masque :
 - **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
 - **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
 - **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et en extérieur ;
 - **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.
- Les élèves sont équipés en masque par les familles.
- Des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;
- Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école.

c) La ventilation des classes et des autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

II- L'accueil des enfants et des familles :

- Les familles ne sont pas autorisées à entrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Elles déposeront leur enfant dans le respect de la distance de protection.
- Il faudra éviter de s'éterniser avec l'adulte qui sera à l'accueil
- Les enfants de primaire seront accueillis au portail puis ils se dirigeront auprès de leur enseignante (lavage des mains au point fixé ou en classe).
- Les élèves de PS/MS seront accueillis au portail par l'enseignante qui les enverra un par un vers leur ASEM (lavage de mains en classe ou au sanitaire).
- Les portes de chaque classe seront ouvertes afin d'éviter de toucher la poignée.
- Les sorties se feront sur le même mode d'organisation.

Les horaires proposés d'entrée et de sortie est de **8h20 à 8h40**, de **11h20 à 11h40** et de **13h20 à 13h40**, de **16h20 à 16h40**. Les horaires ont été élargis afin d'éviter les attroupements devant l'école.

III- La gestion des circulations et des sorties, la limitation du brassage des élèves :

Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Afin que les classes se croisent le moins possible, chaque enseignant aura son itinéraire de circulation.

- Afin que les classes se croisent le moins possible, chaque enseignant aura son itinéraire de circulation.
- Cet itinéraire sera donné aux élèves la première semaine de la rentrée.
- Les sorties se feront par deux portails et les distances de sécurité seront respectées.
- Pendant les sorties, les parents en extérieur devront aussi garder les distances de sécurité.
- Les parents ne doivent pas stationner devant les entrées et ne pas gêner les abords de l'école.

En maternelle :

Les enfants des classes de PS et MS passeront rue Abbé Duplay .
--

LE MATIN et l'APRES-MIDI :

*** entrée et sortie des enfants**

- accueil des enfants de 8h20 à 8h40(maximum), dès 8h40, le portail sera fermé.
- ouverture du portail de 11h20 à 11h40
- accueil des enfants de 13h20 à 13h40(maximum), dès 13h40, le portail sera fermé.
- ouverture du portail de 16h20 à 16h40

Les PS et MS : les enfants rentrent par la porte de leur classe et seront attendus par leur maîtresse devant la porte de leur classe.

Les passerelles : les enfants rentrent par la porte extérieure de leur classe où ils seront attendus par l'animatrice-passerelle.

Les parents, dès récupération de leur enfant devront sortir de l'enceinte de l'école. Aucun regroupement ne sera accepté.

En primaire :

Les enfants des autres classes seront déposés au portail **place de l'église**. Un adulte sera au portail pour les accueillir.

- Les enfants de la classe de GS/CP se dirigeront vers la salle de garderie
- Les enfants de la classe de CE1/CE2 seront accueillis vers l'entrée principale du bâtiment.
- Les enfants de la classe de CM1/CM2 se placeront devant la porte du jardin d'hiver.



Nous vous conseillons de déposer d'abord votre enfant en primaire puis en maternelle en faisant le tour par la rue et de vous garer sur la place.

IV - Les aménagements des classes et le matériel scolaire :

1) En maternelle :

- Il sera procédé à un nettoyage des mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique : le matin en arrivant, au retour des récréations, avant la pause de midi, au retour de la pause de midi, avant la sortie des classes et chaque fois qu'un enfant se mouche, éternuera ou toussera, et après chaque passage aux toilettes (séchage à l'air libre ou rouleaux papier à usage unique pour séchage des mains).
- Chaque enfant aura ses propres outils, mis à disposition dans la boîte demandée en début d'année.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.
- Ces objets partagés seront nettoyés et désinfectés en fin de journée.
- Il faudra vêtir les enfants leur permettant d'être autonomes : tenue simple, chaussures à scratch, pas de chaussures à lacets, taille élastiquée, pas de boutonnage compliqué, pas de ceinture, cheveux attachés ...
- Les classes seront aérées régulièrement.

La circulation dans la classe sera règlementée. Les enfants seront informés des règles de chaque classe.

2) En primaire

- L'entrée et la sortie de la classe se feront un par un en respectant la distance de sécurité.
- L'enseignante veillera à respecter cette distance avec ses élèves.

- Chaque enfant aura son espace bureau et les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Chaque enfant aura sa table attitrée et devra avoir son matériel personnel (trousse garnie, cahiers, feuilles, fichier, livre...)
- Le prêt d'outil scripteur entre pairs sera limité.
- Il sera procédé à un nettoyage des mains au savon ou avec du gel hydro-alcoolique : le matin en arrivant, avant les récréations, au retour des récréations, avant la pause de midi, au retour de la pause de midi, avant la sortie des classes et chaque fois qu'un enfant se mouchera, éternuera ou toussera, avant et après chaque passage aux toilettes (séchage à l'air libre ou rouleaux papier à usage unique pour séchage des mains).
- Chaque enfant devra avoir des paquets de kleenex dans son cartable
- Chaque enfant devra avoir une bouteille d'eau.
- Les classes seront aérées régulièrement.

La circulation dans la classe sera règlementée. Les enfants seront informés des règles de chaque classe.

Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera adaptée à l'âge des élèves.

V- Les récréations :

- Les récréations seront décalées, afin de limiter les déplacements simultanés dans les couloirs et le brassage des élèves.
- Les classes seront aérées pendant chaque récréation (ouverture des fenêtres et des portes).
- Les déplacements se feront l'un derrière l'autre dans le respect des distances de sécurité.
- Une classe à la fois sortira sur un espace défini.
- Une enseignante ne pourra sortir si la cour n'est pas libre.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est permise. Les jeux de ballons sont donc autorisés L'utilisation des toilettes devra se faire dans le respect des distances de sécurité.
- Lavage des mains en sortant et en entrant en classe.

<u>Récréation</u>		
Passerelle	10h45 à 11h15 Cour maternelle	15h45 à 16h15 Cour maternelle partagée en deux
Classe de PS/MS	9h45 à 10h15 Cour maternelle	15h45 à 16h15 Cour maternelle partagée en deux
Classe de GS/CP	10h30 à 10h45 Cour maternelle ou primaire	15h à 15h15 Cour maternelle ou primaire
Classe de CE1/CE2	10h00 à 10h15 Cour primaire	15h00 à 15h15 Cour primaire
Classe de CM1/CM2	9h45 à 10h Cour primaire	14h45 à 15h Cour primaire

VI- Les activités sportives :

- Les activités sportives auront lieu dans l'établissement ou au gymnase de Grangeneuve, à Roche-la-Molière (déplacement en car).
- Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :
 - **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
 - **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée ;
 - **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
 - **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

VII - La gestion de la cantine :

Les élèves de maternelles et primaires seront accueillis dans la salle habituelle et les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Les enfants seront placés par classe. La cantine propose des plats chauds livrés par la société de restauration. *Nous conseillons à tout parent qui a la possibilité de faire manger son enfant à la maison, de le faire.*

- Lavage des mains avant le repas et après la fin du service de cantine.
- Nettoyage des tables après chaque service en respectant les normes de désinfection.
- Le personnel de service agira seulement en fin de service pour débarrasser et désinfecter les tables et les chaises.
- Le personnel aura masque, gants et charlotte à disposition.

Toutes les mesures d'hygiène seront respectées pour accueillir vos enfants en toute sécurité.

L'organisation de la cantine et de la pause méridienne peuvent changer en fonction du nombre d'enfants.

VIII - La gestion du périscolaire :

Les élèves de maternelles et primaires seront accueillis dans la salle habituelle et les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et limiter le brassage des élèves. La garderie du matin et du soir reprendra son fonctionnement normal. . Les parents rentreront masqués dans l'enceinte de l'établissement pour amener ou venir chercher leur enfant. Les enfants seront accueillis dans la salle d'évolution.

IX – Entretien des locaux, mesures sanitaires :

1- Mesures sanitaires concernant les bâtiments :

- Toutes les classes seront entièrement désinfectées avec un produit virucide norme 14476, une fois par jour. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Une personne supplémentaire a été recrutée par l'OGEC pour répondre à cette norme.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les points de contact) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les classes seront régulièrement aérées avant l'arrivée des élèves, aux récréations, pendant midi, le soir après la classe.

2- Mesures sanitaires concernant les sanitaires :

Les WC seront nettoyés deux fois dans la journée.

L'application de ce protocole est extrêmement important par tous, il ne certifie pas le risque zéro mais il tend vers une garantie maximum.

X - Déclaration de Cas de COVID- 19

Symptômes : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque (pour les enfants en âge d'en porter) dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte, elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

En cas de test positif :

- Les parents informent le chef d'établissement.
- Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

Fermeture des classes

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Important :

- **Parents :** *Nous comptons sur votre collaboration. Il en va de la sécurité sanitaire de tous les enfants et de celle de leurs pairs.*
- **Enseignants :** *Nous comptons sur votre collaboration pour assurer pleinement la continuité pédagogique à l'école et à la maison, dans le respect des règles sanitaires dictées par notre gouvernement.*
- **Personnel :** *Nous comptons sur votre collaboration pour encadrer, accompagner les enfants dans leur journée. Et pour assurer l'entretien drastique qui vous est demandé.*
- **Merci à tous pour votre implication.** *Ensemble, nous pourrons ainsi avancer dans un futur troublé par un virus et nous apprendrons à vivre ensemble en appliquant les gestes barrières.*

Ce protocole a vocation à évoluer en fonction des nouvelles informations données par l'état. Vous serez informés par email au fur et à mesure.

Mme REY, pour l'équipe éducative